

La société de l'information, outil de la mondialisation ? Analyse du développement de la société de l'information au sein de trois organisations internationales

Gianmatteo Arena

1. LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

« *La prédiction est difficile, spécialement quand on parle du futur* ». Cette phrase du physicien Bohr Niels évoquait la recherche scientifique. Il est tout aussi difficile aujourd'hui de parler de la Société de l'Information (SI). De nombreux chercheurs, en cette fin de siècle, s'interrogent sur ce que sera la société du nouveau millénaire. Un aspect caractéristique de notre société sera certainement le rôle que jouera l'information dans notre vie. « *La société du futur aura pour système nerveux les réseaux d'information* » disait déjà F. Rider en 1944¹. Nous assisterons à une modification fondamentale des structures économiques, des modes d'organisation et de production, d'accès à la connaissance, des loisirs, des méthodes de travail et des relations sociales (S. Nora, A. Minc - 1978). Créatrice de valeur ajoutée et d'emplois, la SI suscitera l'apparition de nouveaux marchés et de nouveaux métiers (J. C. Filori - 1994), se révélant comme un défi pour la fin du siècle qu'il s'agira de relever en tenant compte du problème de l'emploi, de la création d'une conscience de citoyenneté supranationale et du respect des libertés du citoyen (T. C. Bearman - 1992, G. W. Brock - 1994).

La définition de la SI est présente depuis les années septante (M. Porat - 1977), et si l'on peut dire, « officialisée » au niveau mondial en 1995 seulement suite au meeting du G7 entièrement consacré à ce thème². Le résultat principal

* Gianmatteo Arena, GRISH, Université Libre de Bruxelles.

1. D'après D. Bell, la première mesure approximative du rôle de l'information remonte à cette date. Voir D. Bell, *Vers la société post-industrielle*, Robert Laffont, 1976.

2. Conférence du G7 sur la société de l'information, Bruxelles, les 24 et 25 février 1995. La conférence ministérielle des pays du G7.

de cette conférence ne fut pas seulement l'implication au plus haut niveau des plus grandes puissances économiques du monde, ni même ses répercussions énormes sur l'opinion publique³; ce fut la reconnaissance du rôle clé de la SI dans les orientations politiques futures.

Nous nous intéresserons à une des caractéristiques principales qui « semble » être l'outil déterminant pour la chute des barrières étatiques et pour la mondialisation (entre autres : R. Boyer - 1996, A. Alabau -1997). L'idée pressante et continue du triomphe de la mondialisation a trouvé un outil supplémentaire, la SI, pour mettre en évidence la faiblesse de l'État. La nature extra-territoriale du phénomène SI met à dure épreuve l'institution étatiste - les organismes supranationaux semblent devenir les gestionnaires naturels de ces processus, selon l'avis de E. Crabit (1995) et P. Rousseau (1995). Malgré la reconnaissance de son rôle innovant et unificateur, qui outrepassa même les vieilles barrières étatiques, la SI est confrontée au poids de l'État-nation.

Nous essaierons de démystifier, d'apporter une dimension concrète et de mettre en lumière le rôle diversifié mais toujours central de l'État. Cependant, nous nous apercevons que des motivations découlant d'intérêts nationaux sont toujours d'actualité.

Nous verrons que les acteurs internationaux, bien qu'intervenant dans le champ de la SI avec des compétences et à des niveaux variés, ont tous en commun le besoin de légitimer leurs actions à travers l'État. La convergence des diverses technologies de l'information d'une part, et la libéralisation des marchés d'autre part, ont conduit les entreprises à recourir massivement à l'escamotage de l'internationalisation des problèmes locaux, considération basée sur les schémas de réflexion de R. Petrella (1995).

Les trois organismes internationaux, sélectionnés pour cet article, ont été choisis en fonction de leur représentativité et de leur indépendance par rapport à leurs États membres. Nous examinerons les caractéristiques générales de leur action avant de nous intéresser à leurs actions spécifiques en matière de SI - ou, s'ils n'en développent aucune, à leur attitude quant aux questions soulevées par la SI. Nous verrons que même au niveau global des problématiques internationales, il apparaît clairement une impossibilité de déléguer les tâches qui appartiennent à l'État à d'autres acteurs, même si certains facteurs techniques et réglementaires peuvent donner l'impression du contraire.

3. Les représentants des pays du G7 (Ministres des technologies, des télécommunications, de l'industrie) s'engagent sur huit principes et identifient onze projets afin de démontrer la faisabilité de la société de l'information.

2. ORGANISMES INTERNATIONAUX ET SI

Nous avons donc procédé à une sélection sur la base des critères suivants : un nombre minimum de membres qui les rend représentatifs de la communau-

té internationale dans son ensemble; des buts institutionnels non directement liés aux télécommunications ou à la SI⁴; non appartenance au système des Nations-Unies⁵. Ils exercent toutefois une influence sur les choix politiques de leurs membres.

Ces paramètres nous ont conduit à choisir :

- 1 - l'Organisation pour la Coopération Economique et le Développement (OCDE)
- 2 - la Banque Mondiale,
- 3 - et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Il apparaît immédiatement que ces trois organismes, malgré notre volonté d'objectivité, appartiennent à une zone géo-politique bien précise : celle des pays occidentaux industrialisés. Ce fait, loin de biaiser l'analyse, doit nous rappeler que la SI constitue un outil dans les mains des pays industrialisés ; nous ne trouverons d'elle aucune approche originale du côté des pays en développement, ni même du côté des économies émergentes - à part, le cas échéant, un reflet des positions tenues dans les pays industrialisés.

2.1. OCDE

L'Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques (OCDE) est chargée de promouvoir des politiques conçues pour favoriser la croissance économique, l'emploi durable et la hausse du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière. Elle doit contribuer également au développement de l'économie mondiale et à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, conformément aux obligations internationales. L'OCDE élabore des recommandations politiques en vue de faciliter la transition des marchés fermés aux marchés ouverts à la concurrence.

Dans le contexte du programme Infrastructures d'Information Globale⁶, l'OCDE se propose de développer des politiques qui exploitent les réseaux nationaux afin d'harmoniser et de coordonner les activités liées aux technologies de l'information. Le secteur privé devrait prendre l'initiative du développement et de la diffusion des nouvelles opportunités économiques, mais tout dépendra de la mise en place par les gouvernements d'un cadre adéquat, et en commençant notamment par l'introduction de la concurrence dans le secteur des télécommunications, ce qui supposera une série d'évolutions en matière institutionnelle, juridique, économique et politique (B. Quelin - 1995).

La déficience ou l'absence des infrastructures physiques dans certaines régions du monde ne font pas obstacle à ce projet : au contraire, dans la concep-

4. Par exemple, l'Union Internationale des Télécommunications ou l'Office mondial de la propriété intellectuelle à cause de leur mission institutionnelle font preuve d'une attitude positive en la matière.

5. De façon à éviter toutes les allusions possibles de partialité adressées aux Nations Unies surtout dans cette phase de réforme, ou pis encore, l'accusation directe d'orientations stratégiques modelées par des pays dotés d'un poids particulièrement déterminant dans son budget.

6. GII-GIS (Global Information Infrastructures for a Global Information Society) est le nom du programme-cadre soutenu par l'OCDE. Voir aussi OCDE, *La tendance du changement des politiques de télécommunication*, Paris, 1996; ou le site de l'OCDE : <http://www.oecd.org>

tion de l'OCDE, là où l'infrastructure présente actuellement des insuffisances, il sera facilité par la concurrence qui se développera pour l'installation d'infrastructures complémentaires, bien mieux qu'elles ne le seraient dans les conditions d'un monopole d'État. L'OCDE s'est tout particulièrement intéressée aux infrastructures des télécommunications considérées comme la base du développement de la SI. A plusieurs reprises, elle a incité les États membres à réviser leurs politiques et libéraliser les marchés. Il en résulte que les infrastructures, qui ne devraient être qu'un outil pour le déploiement de la SI, deviennent un but en soi au détriment des dimensions sociales. Dans cette optique deux objectifs sont proposés⁷ :

Le premier objectif, à court terme, est de promouvoir la compétition et son rôle de thaumaturge, nous faisons référence ici à la thèse de T.R. Fenoulhet (1997). Au début de 1997, dix pays membres seulement avaient ouvert le domaine des infrastructures à la concurrence ; les dix-neuf autres continuaient à le soumettre à un régime de monopole. En 1998, la situation a beaucoup évolué : il ne subsiste que huit monopoles. Mais le problème est que, sur les marchés nouvellement ouverts, la concurrence démarre difficilement - d'où une expansion rapide et des bénéfices importants pour les anciens monopolistes seuls qui tiennent encore des positions de marché dominantes.

Le second, à long terme, est de stimuler la création d'emplois et l'élévation du niveau de vie dans tous les pays. Un réseau bien développé, intégrant des infrastructures variées (satellites et câbles par exemple), génère une demande de raccordements supplémentaires, qui justifie une augmentation de l'emploi, thèse soutenue par M. Mingos et T. Kelly (1997).

Cependant, si l'OCDE reconnaît que tous les partenaires sociaux doivent jouer un rôle important dans la transformation des structures économiques et sociales, elle ne dit pas de quelle façon y parvenir, avec quels outils, ni, surtout, à quel prix. La formule de l'harmonisation entre nations en ce qui concerne les politiques domestiques d'aménagement des infrastructures est proposée comme modèle à suivre.

Ce choix entraîne, inévitablement, des conséquences : il privilégie les équipements matériels aux personnes; il n'attribue de rôle qu'au seul secteur privé; il confère des responsabilités aux propriétaires et aux gestionnaires des infrastructures; il diminue le poids de l'État.

L'attention portée par l'OCDE aux infrastructures se base sur le principe suivant : une meilleure infrastructure signifie de meilleurs services, donc une demande accrue. Le rôle attribué à l'État est lié, lui aussi, à cette approche. L'impact financier et social de la mise en place des autoroutes de l'information est plus important que son impact en matière de progrès technologique; il est si considérable que le secteur privé ne peut l'assumer seul (surtout en termes poli-

7. OCDE, *Information Networks and New Technologies : Opportunities and Policy Implications for the 90s*, octobre 1992.

tiques). Il implique un recours à la puissance de l'État - qui peut dans certains cas susciter des accords entre les entreprises en les menaçant simplement de prendre lui-même les choses en main. Il faut ajouter qu'en termes de production des infrastructures et des logiciels pour infrastructures, les cinq premières nations qui les produisent sont aussi les premiers contribuables au budget de l'OCDE : la relation est évidente. D'ailleurs, les activités (en principe internes) d'analyse et de recherche de l'OCDE seraient de plus en plus fréquemment confiées en sous-traitance au secteur privé, un phénomène qui tendrait à confirmer la transformation de cet organisme international en forum de contact pour les nations riches, notion bien observée et mise en évidence par S. Strange (1998).

2.2. Banque Mondiale

Il y a dix ans, le rôle de la Banque Mondiale dans les secteurs liés à la SI était encore en grande partie constitué de soutien technique et d'ingénierie. Mais la libéralisation du secteur a changé cet état de choses (V. Simons, G. Walshan - 1996). Les préoccupations de la Banque sont passées dans un premier temps aux questions économiques et juridiques, puis aux aspects sociaux et structurels. On en trouve un bon exemple dans le programme « *Information for Development* » (InfoDev)⁸ lancé en 1995 afin d'aider les pays en voie de développement à profiter de l'essor de la SI pour participer pleinement à l'économie globale.

La Banque travaille à inciter l'investissement de capitaux privés dans les pays en voie de développement afin d'y mettre en place des infrastructures et d'accroître la qualité de l'infrastructure existante à travers un large éventail de produits et de services par une collaboration avec le secteur privé et la société civile.

L'approche, qui a caractérisé l'action de la Banque en matière de SI, a été d'abord une intervention technique dans le domaine des télécommunications (C. Couch - 1996) puis, plus récemment, une intervention politique. Les télécommunications sont considérées comme stratégiques même dans les pays les plus pauvres. Nous ne pouvons nier toutefois qu'il soit difficile de plaider pour « *d'avantage de services de télécommunications là où font défaut les services de santé élémentaires* » comme affirmé par G. Urey (1994). De plus il ne faut pas oublier que la diminution des tarifs de télécommunications grâce à la libéralisation du marché, pourrait avoir une influence négative de par la situation économique déjà fragile du secteur. La marge de profit assurée aux opérateurs publics dans des situations de monopole garantit la possibilité de réinvestir dans la maintenance des infrastructures, et de proposer des services nouveaux. Le risque est la mise en place d'une dépendance généralisée vis-à-vis des gros opérateurs

8. Les deux objectifs initiaux sont à présent assignés à cette nouvelle phase de l'action de la Banque à travers le programme Infodev - à savoir l'octroi de prêts dans un contexte de réforme des infrastructures et de renouvellement des équipements de télécommunications. Pour plus de renseignements, voir le site : <http://www.worldbank.org>

internationaux : dans des réalités politiques comme celles des pays émergents ou en voie de développement, ceci pourrait limiter largement les choix politiques des gouvernements locaux.

La Banque observe, au niveau du soutien aux technologies de l'information, la tendance des pays en voie de développement à disperser leurs investissements sur plusieurs secteurs sans finalement pouvoir réaliser ce à quoi ils s'étaient engagés. Vu le caractère limité des ressources financières disponibles, il serait préférable, par conséquent, de se concentrer sur un seul domaine, plutôt que de s'attaquer simultanément à plusieurs problèmes sans résultat significatif (point de force des actions d'Infodev).

La Banque considère aussi la privatisation nécessaire comme frein à la mauvaise gestion, aux pertes énormes des entreprises d'État et pour l'amélioration de l'efficacité des services et la réduction des obstacles à la restructuration du secteur. Les pays en développement ont d'importantes difficultés à mettre en place ce processus; l'État y demeure l'unique entité qui puisse assurer le développement. La Banque elle-même le reconnaît, et parle de « *compromis approprié* », (D. Maitland, 1992), entre marché et initiatives étatiques. Ce thème du « *compromis approprié* », que préserve l'État dans le processus de globalisation, devrait être approfondi.

Même s'il y a eu une évolution, on reste dans un schéma d'intervention « *up-down* », un modèle élaboré pour les pays industrialisés occidentaux exporté vers d'autres pays. L'application du modèle en question risque de générer des effets pervers et de creuser encore l'écart entre pays en voie de développement et pays industrialisés : libéralisation sauvage, déréglementation sans frein, privatisation revêtant la forme d'une nouvelle colonisation. On libéralise pour donner au marché la possibilité d'opérer selon sa dynamique propre mais si cette dynamique ne s'est pas encore imposée dans les pays européens, comment prétendre l'instaurer dans les pays en voie de développement ? La notion de déréglementation, quant à elle, est pertinente là où il existe des règles fixes et acceptées : ce n'est pas le cas dans de nombreux pays d'intervention de la Banque. Enfin, la privatisation multiplie les opérateurs mais diminue en même temps leur pouvoir contractuel tant vis-à-vis des opérateurs étrangers que vis-à-vis de l'État (N. Sinha - 1994). Là où l'entreprise privée et la dynamique du marché ne peuvent fonctionner correctement, il faut que la réglementation qui doit émaner de l'État joue un rôle.

2.3. OMC

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) administre l'ensemble des accords conclus dans le cadre de l'Uruguay Round ; elle est l'instance désignée pour toutes les négociations commerciales futures. Ses principaux objectifs sont de favoriser autant que possible la liberté des échanges, de poursuivre la libéralisation par voie de négociation, de supprimer progressivement le protectionnisme et de procéder de manière impartiale au règlement des différends.

Ces dernières années (1996-1997) en particulier, l'OMC a traité des dossiers fondamentaux pour le développement de la SI. Le 13 décembre 1996 est entré en vigueur l'accord sur les technologies de l'information qui prévoit la suppression, d'ici à l'an 2000, des droits de douane et autres impositions frappant les produits des technologies de l'information. Le 15 février 1997, l'OMC a conclu après trois années, les négociations sur l'accès aux marchés des services de télécommunications de base. Les participants qui ont signé cet accord représentaient au total plus de 91 % des recettes globales du secteur des télécommunications (OMC-1997).

La SI, au sens large, inclut à la fois des services et des équipements, c'est-à-dire des marchandises. De ce point de vue, plusieurs accords supervisés par l'OMC leur sont applicables : au sujet des équipements, les accords concernant les « concessions tarifaires du GATT » et l'évolution de l'« Accord sur les obstacles techniques au commerce » revêtent une réelle importance. Il existe aussi l'« Accord Général sur le Commerce des Services » (AGCS), qui inclut le commerce des services de télécommunication, tant les services de base que ceux à valeur ajoutée, dans le cadre du nouveau système commercial multilatéral. Pris en totalité, tous ces accords, et en particulier l'AGCS, ont une incidence considérable sur le développement de la SI au niveau global⁹.

L'accord de février 1997 représente aussi un succès pour l'OMC (R. Ruggero, 1997); il s'agit du premier accord qui ne concerne qu'un seul secteur, alors que le GATT avait traditionnellement fait progresser le libre échange à travers de grands cycles de négociations intersectorielles. Si d'autres négociations de ce type aboutissaient, le système multilatéral pourrait prétendre accompagner la mondialisation « *en continu* » (M. Kohr - 1997). Cette dynamique pourrait certes, en apparence, amener l'OMC à dépouiller les États de certains attributs essentiels de leur souveraineté. Cependant, un discret mais indiscutable « retour » des États se révèle de l'expérience de l'OMC dans les secteurs à haut investissement technologique. La prise de conscience du risque d'autodestruction des réalités économiques en formation surtout quand elles sont mises en compétition avec des réalités industrielles de niveau de développement supérieur, devrait permettre, en particulier dans les pays les moins avancés, un

9. L'AGCS comporte formellement 29 articles, huit annexes et 131 listes d'engagements (chaque Membre de l'OMC est tenu de présenter une liste) concernant certains services ou secteurs de services. Les articles de l'AGCS définissent la portée de l'Accord ainsi que les obligations générales que les États membres doivent observer.

développement national maîtrisé dans le domaine des technologies de l'information. Nous pouvons avancer à ce propos quelques principes inspirés d'expériences réussies (celles de la Corée du Sud et de Taiwan, devenues depuis des économies développées). En premier lieu, dans ces pays, la nouvelle industrie des technologies de l'information a bénéficié de diverses formes de protection nationale qui lui ont permis de développer une capacité productive compétitive au niveau technologique, capable de faire face à la concurrence internationale. Les accords multilatéraux ne garantissent rien de tel; vu la brièveté (cinq années) des délais prévus pour se mettre en ligne, le marché des services de télécommunication engendrera au contraire inévitablement de nouveaux systèmes de domination technologique (M. Kohr, 1997). Le développement en Asie de sociétés avancées au point de vue technologique est le résultat de politiques industrielles nationales et d'une libéralisation progressive des échanges. Il apparaît donc souhaitable que l'OMC veille à la mise au point d'accords de libéralisation plus contraignants, et garantisse, dans l'intérêt même du commerce mondial, le respect de certaines conditions, mais avant tout qu'une production donnée puisse disposer d'un marché de taille suffisante avant que celui-ci ne soit ouvert à la concurrence internationale. Cette piste de réflexion était explorée (Rapport annuel OMC, 1998) en vue du lancement du nouveau cycle de négociations prévu pour l'année 2000 (Millenium Round).

La distinction entre biens et services est de moins en moins claire dans le domaine de la SI. Le problème est lié à l'identification des services délivrés par voie électronique. Si l'on considère sa nature, on peut regarder l'envoi d'une information comme un service ; mais si l'on considère son contenu, il semble parfois qu'on ait davantage affaire à une marchandise : un programme ou un logiciel, par exemple, peuvent être vus comme des « moyens de production ». Les règles de l'OMC, strictement réparties entre accord sur les services et accord sur les produits, sont ainsi remises en cause. La nature incertaine des produits définis actuellement comme « virtuels » crée le risque d'un vide juridique, puisque ces produits ne sont soumis ni à l'AGCS, ni aux accords concernant les marchandises. Il semble prématuré d'ouvrir un dialogue entre les membres de l'OMC sur les principes de base de l'accès aux marchés dans le domaine des services délivrés par transfert électronique. On se borne encore pour le moment à des accords bilatéraux entre Etats ou groupes d'États. Pour donner une orientation précise à un éventuel démarrage des négociations multilatérales, une référence claire et consolidée est attendue du Millenium Round.

3. LA SI ENTRE ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET ÉTAT

Nous allons à présent tenter de mettre en évidence les points communs et nous demander jusqu'où va l'indépendance de ces organisations par rapport aux intérêts des États (argument très cher à R. Petrella, 1997). Il semble possible d'énumérer une série d'idées sur lesquelles les trois organisations s'accordent :

- la SI représente le futur, un futur « à coup sûr » positif;
- le rôle des organismes internationaux est de servir de catalyseurs aux politiques conduites au niveau national;
- les pouvoirs nationaux et les initiatives internationales ne s'opposent en rien quant au but à poursuivre, la disparition des barrières nationales semble inéluctable;
- l'avènement de la SI sera le fait des entreprises privées, l'essentiel des investissements doit venir d'elles;
- le secteur public doit encourager ces investissements par l'ouverture des marchés et l'assouplissement des réglementations.

Il faut ajouter à ces éléments, qui apparaissent clairement à la lecture attentive des documents sélectionnés pour cet article, d'autres, moins évidents, mais importants parce qu'ils nous donnent une image des valeurs que partagent les organismes internationaux :

- L'extrême confiance que montrent ces organismes dans le caractère positif de la SI pose le risque que l'enjeu de la SI ne soit sous-estimé; l'ennemi est, aujourd'hui, le succès : des prévisions trop optimistes pourraient nuire à l'attention qu'exigent des problèmes en réalité fort délicats. La SI ne pourrait se substituer à l'action politique et stratégique qui réside dans la responsabilité spécifique de chaque État¹⁰.

- Malgré la dimension internationale que ces organismes cherchent à donner au développement de la SI, l'influence prépondérante des pays les plus développés y transparaît sans cesse. Nous pouvons observer que les organismes internationaux fonctionnent comme des « instruments de consensus » qui permettent à beaucoup de gouvernements d'imposer des politiques intérieures qui seraient sans doute rejetées si elles étaient proposées par des acteurs locaux. Elles rendent possible l'élaboration de consensus autour de positions *a priori* difficilement acceptables en permettant aux gouvernements de désamorcer les réactions internes en mettant en exergue la provenance de l'initiative plutôt que son contenu. Sur ce sujet, l'analyse faite au niveau européen par H. Tsoukas (1997) et J. Liedenu (1998) est très intéressante.

Les trois institutions examinées déterminent les priorités à partir des mêmes critères : la composition des organismes de gestion et de gouvernement, les formules de contribution des États membres, les procédures de décision internes et

10. Tendances mise en évidence dans le Colloque « La société de l'Information : réelle ou virtuelle ? » organisé les 17 et 18 novembre 1995 par le GRISH, Université Libre de Bruxelles.

les critères de vote. Les accords résultants, bien souvent, mûrissent à l'extérieur de ces institutions : les rapports de force entre États sont à la base des politiques des organisations dites internationales¹¹.

L'OCDE constitue par nature un outil de réflexion stratégique; à travers les données, les réflexions, les statistiques qu'elle publie, elle contribue à « pousser » l'ensemble des pays industrialisés à se conformer au modèle désormais bien connu du capitalisme occidental. Le secteur de la SI n'échappe pas à ce projet qui n'envisage celle-ci que dans ses seules dimensions techniques (clientèle potentielle, opportunités de marché) et ne la regarde que comme un moyen de mettre en œuvre plus complètement la forme de libéralisme typique des économies avancées.

La Banque Mondiale se montre la plus prudente quant à l'efficacité de la SI. Elle se montre aussi la plus concrète en termes d'action avec les projets qu'elle coordonne dans le cadre du programme Infodev. Le caractère économique et financier de ses compétences la conduit à affronter des problèmes très sensibles pour les États : tout ce qui, au départ, était pensé dans le registre de la stratégie, ou même du commerce, doit être retraduit en termes d'investissement. La question du déploiement de la SI dans les pays en voie de développement est présente dans les réflexions des trois institutions, mais, de fait, seule la Banque Mondiale en développe une approche critique et fournit des outils pour contester les dérapages dont elle est l'objet.

La position de l'OMC face au développement de la SI présente, elle aussi, des caractéristiques propres. Beaucoup de ses pays membres s'efforcent en effet de tempérer les ardeurs libéralisatrices des pays industrialisés - alors que, surtout dans les pays rendus les plus faibles par leur retard économique et leurs problèmes de gestion administrative, la libéralisation des marchés pourrait signifier un recul ultérieur. Dans ces réalités, l'État reste l'unique interlocuteur qui puisse inspirer confiance aux opérateurs privés ou aux organismes internationaux désireux d'investir dans le domaine de la SI.

Par contre la libéralisation dans les pays développés a paradoxalement augmenté le rôle de l'État. Le caractère contraignant des diverses structures étatiques oblige à adopter des positions très typées, les États s'enracinent plus que jamais dans les spécificités nationales (Modèle formalisé par D. Archibugi, J. Michie, 1997).

À l'instigation des pays en développement et de certains pays industrialisés, les discussions sur la libéralisation des économies nationales ont repris avec les autorités étatiques : ces autorités, bien souvent, constituent le seul interlocuteur solide dans un contexte local caractérisé par la précarité. En accord avec P.F. Drucker (1997), les outils que peut offrir la SI pour le développement socio-

11. En effet, les pays les plus riches pilotent les décisions stratégiques : aux autres sont réservés des positions symboliques comme les présidences de différents comités : de support, de vigilance, consultatifs, etc.

culturel, doivent être encadrés dans un contexte politique et réglementaire arrivé à maturité, contexte qui n'existe pas dans beaucoup de pays en développement.

4. CONCLUSION

Les avantages de la SI sont considérés par tous comme indiscutables. Toutefois, une ambiguïté subsiste, à notre avis, quant à la question de savoir quel acteur doit assumer la responsabilité de la mise en place concrète de la SI - et des moyens qui permettront cette mise en place. Malgré l'affaiblissement des barrières nationales et le progrès technologique lié à l'évolution économique, le phénomène de la mondialisation peut certes exercer une influence sur l'État; il peut le transformer dans une certaine mesure mais sans altérer pour autant ses fondements, son rôle et ses fonctions. Nous pourrions bien sûr objecter que tous les États ne sont pas en mesure d'influencer la stratégie des grands groupes internationaux et que moins nombreux encore sont ceux qui peuvent imprimer à la SI une inflexion qui soit conforme à leurs intérêts. Mais le phénomène le plus frappant au niveau international est que les États, au fond, n'ont pas besoin d'imposer leur autorité sur ce plan : ce sont plutôt les acteurs internationaux (qu'il s'agisse d'organismes internationaux ou de multinationaux) qui se trouvent confrontés à la nécessité de légitimer leurs actes, de chercher des soutiens - et seuls les États leur en donnent la possibilité. La SI apparaît comme l'instrument de cette dynamique. Les États, les organismes internationaux, les sociétés privées en attendent la solution à leurs problèmes respectifs. Des siècles d'efforts ont échoué dans la résolution des difficultés de l'humanité et voici que la SI surgit comme une panacée. Il semble s'établir une relation proportionnelle entre la référence à la SI et le besoin de légitimation : les situations sont plus « désespérées », les bienfaits prochains de l'innovation et de la SI sont invoqués plus lyriquement. Ceci contribue à développer une sorte d'auréole de perfection dont tous doivent profiter. Cependant, force est de reconnaître que cet enthousiasme ne contribue ni à la prise de conscience des enjeux réels ni à une quelconque responsabilisation en la matière.

Bibliographie

- Alabau A. (1997), « Telecommunication and Information Society in European regions », *Telecommunications Policy*, Vol. 21, n°8, pp. 761-772.
- Archibugi D., Michie J. (1997), « Technological Globalisation or national system of innovation ?" *Futures*, Vol. 29, n°2, pp. 121-137.

- Boyer R., Drache D. (1996), *State against markets. The limits of globalisation*, Londres, Routledge.
- Bret C., Tourneur J.-C. (1996), « Emprunter les autoroutes de l'information », *Enjeux Pris*, n°162, pp. 37-54.
- Breton T. (1994), *Les téléservices en France : Quel marché pour les autoroutes de l'information ?*, Paris, Rapport officiel – Gouvernement français.
- Brock G.W. (1994), *Telecommunication Policy the Information Age*”, Harvard University Press.
- Crabit E., Bergevin J. (1995), « Le cadre réglementaire des services de la société de l'information », *Revue du marché unique européen*, n°1, pp. 15-74.
- Druker P.-F. (1997), « The Global Economy and the Nation-State », *Foreign Affairs*, Vol. 76, n°5, pp. 159-171.
- Fenoulhet T.-R. (1997), « The regulatory Dynamics of the Information Society », *The Economics of the Information Society*, Luxembourg, OPOCE.
- Filori J.-C. (1994), *L'avenir de la Société de l'Information*, Bruxelles, Club de Bruxelles.
- Khor M. (1997), « L'OMC fer de lance des transnationales », *Le Monde Diplomatique*, n°5, pp. 10-11.
- Liebenau J. (1998), *The EU Telecommunications Market...*, London School of Economics Report.
- Maitland D. (1992), *The missing link revisited*, Transnational data and communication report
- Minges M., Kelly T. (1997), « The Economic Impact of the Information Society », *The Economics of the Information Society*, Luxembourg, OPOCE.
- Nora S., Minc A. (1978), *L'informatisation de la société*, Paris, La Documentation française.
- Petrella R. (1995), *Vers une société de welfare mondial*, Louvain, Université Catholique de Louvain.
- Petrella R. (1997), *La Société de l'Information : Analyse et critiques*, Textes épars rassemblés à l'occasion de la conférence donnée le 29 octobre 1997 au Centre Borschette, Bruxelles, Commission Européenne.
- Porat M.U. (1977), *Building a primary and secondary information sector: a National income accounts Manual*, OCDE.
- Quelin B. (1995), « Capitalisme et société de l'information à l'horizon 2000 », *Revue d'économie industrielle*, n°72, pp. 99-110.
- Ruggero R. (1997), Déclaration du Directeur Général de l'OMC à propos de *État des progrès réalisés en ce qui concerne l'accord sur les technologies de l'information*.
- Rousseau P., Lombard D. (1995), « Les autoroutes de l'information, quels enjeux ? », *Revue économique Franco-Suisse*, n°1, pp. 2-38.
- Simons V., Walsh G. (1997), *The evaluation of Information Systems: a critique*, Oxford, Butter Heinemann.
- Sinha N. (1995), « Regulatory reform : An Institutional Perspective », in *Telecommunications Politics : Ownership and control of the Information Highway in the Developing Countries*, Michigan State University.
- Strange S. (1998), *The retreat of the State : the diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge University Press.

Taylor B. (1995), « Europe awaits the information society », *European Trends The Economist Intelligence Unit*, n°3, pp. 79-84.

Tsoukas H. (1997), « The tyranny of light », *Future*, Vol. 29, n.9, pp. 827-843.

Urey G. (1994), « Infrastructure for Global financial Integration : The role of the World Bank », dans *Telecommunications Policy : Ownership and Control of the Information Highway in the Developing Countries*, Michigan State University.

OCDE (1996), *La tendance du changement des politiques de télécommunication*, Paris.

OCDE (1997), *Information Technology Outlook 1997*, Paris.

OCDE (1992), *Information Networks and New Technologies : Opportunities and Policy Implications for the 90s*.

World Bank (1996-1997), *Information for development program, Annual Report*.

WTO (1997-1998), *The WTO Annual Report*.